

POLITIQUE DE RECRUTEMENT – ÉQUIPE MANITOBA 2025

OBJECTIF

Assurer un processus de sélection juste et équitable pour les membres d'Équipe Manitoba dans le cadre des Jeux de la francophonie canadienne (JeuxFC). Il est important pour Équipe Manitoba de rassembler des participant.es fort.es dans leur discipline, mais aussi, qui représentent la francophonie au Manitoba avec fierté.

1. Langue officielle :
 - a. La langue officielle d'Équipe Manitoba est le français;
 - b. Toutes les activités d'Équipe Manitoba se déroulent donc en français.

2. Admissibilité :
 - a. Pour prendre part aux activités d'Équipe Manitoba, les personnes intéressées doivent :
 - i. Être capable de s'exprimer en français en tout temps;
 - ii. Être résident.e du Manitoba;
 - iii. Être citoyen.ne canadien.ne ou avoir obtenu la résidence permanente;
 - iv. Participant.es (jeunes) - Être né.es entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2011;
 - v. Accompagnateur.rices (adultes) – Être agé.es de 19 ans ou plus au moment des JeuxFC.

3. Processus de sélection des participant.es
 - a. L'entraîneur.se de l'équipe tiendra un ou des camp.s de sélection (affiché sur le site internet du Conseil jeunesse provincial (Cjp): cjpmb.ca, dans les réseaux sociaux, ainsi que communiqués aux écoles et à la liste d'envoi d'Équipe Manitoba);
 - b. Les participant.es potentiel.les sont invités à se présenter (*voir admissibilité*) et à démontrer leur capacité dans la discipline;
 - c. L'entraîneur.se évalue la performance du participant.e;
 - d. Une attention particulière sera portée à la diversité au sein de l'équipe en lien avec la politique d'inclusion du Cjp, incluant la provenance de régions rurales, membres de minorités visibles, personnes vivant en situation de handicap, membres des communautés 2SLGBTQ+, première langue parlée, ainsi que les personnes Autochtones, afin d'assurer une représentativité de la francophonie manitobaine;
 - e. Autant que possible, la délégation sera composée d'un nombre équivalent de personnes de sexe féminin et masculin, selon les modalités de la FJCF (dans la situation d'une personne s'identifiant comme non-binaire ou transgenre, on vous demande de nous contacter pour parler des modalités spécifiques dans votre discipline pour appuyer votre participation) ;
 - f. L'entraîneur.se considère aussi l'enthousiasme, le comportement et la facilité de s'exprimer en français du participant dans sa sélection finale.

4. Participant.e sélectionné.e
 - a. Une fois sélectionné, le.a participant.e doit :
 - i. Remplir sa fiche d'inscription;
 - ii. Payer le frais d'inscription (montant à confirmer ≈700 \$);
 - b. Se présenter aux sessions d'entraînement, formation, répétition, etc. tel que communiqué par l'entraîneur.se;
 - c. Participer aux activités d'Équipe Manitoba;

Partenaire de recrutement :



(204) 237-8947
direction@cjpmb.ca

- d. Parler en français en tout temps (on veut voir l'effort!);
 - e. Comprendre qu'ici, on accepte et valorise toutes les identités, les accents et les expressions de soi et que chacun.e, comme le Cjp, s'engage à offrir un milieu sécuritaire, sans harcèlement ou discrimination. Toute personne ne respectant pas ces valeurs sera renvoyée à la maison à leurs propres frais.
 - f. Être une excellente personne ambassadrice pour la francophonie manitobaine.
5. Entraîneur.se/Accompagnateur.rice
- a. Dois remplir sa fiche d'inscription;
 - b. Être un bon modèle de la francophonie;
 - c. Être disponible pour les entraînements, répétitions de l'équipe dont iel est responsable;
 - d. Être disponible pour les rencontres et activités d'Équipe Manitoba;
 - e. Parler en français en tout temps avec les participant.es potentiel.les et sélectionné.es;
 - f. Compléter une vérification du casier judiciaire et du registre des mauvais traitements et remettre une copie au Conseil jeunesse provincial;
 - g. Comprendre qu'ici, on accepte et valorise toutes les identités, les accents et les expressions de soi et que chacun.e, comme le Cjp, s'engage à offrir un milieu sécuritaire, sans harcèlement ou discrimination. Toute personne ne respectant pas ces valeurs sera renvoyée à la maison à leurs propres frais.
 - h. Signer la lettre d'engagement des entraîneur.ses ou des adjoint.es.
6. Dates limites
- a. La majorité des camps de sélection auront lieu d'octobre à décembre 2024;
 - b. Les membres de délégation sont sélectionné.es au plus tard le 1 mai 2025.